

Le classement d'emprises privées dans le domaine public et le déclassement d'emprises publiques

A distance en visio en présence de Monsieur Eric RAIMONDEAU

FORMATION DES
ELUS LOCAUX • FR

Thématique du répertoire formation des élus :

ELU0306 – Circulation / Voirie

Référence interne :

ELU0306-RE-CP01

Durée :

3 heures de formation

Public :

Les élu.es qui prennent la décision de classer ou de déclasser un bien ou une emprise foncière.

Les agents des services urbanisme et foncier

Les collaborateurs d'élus.

Les Directeurs Généraux de Service et le secrétaires généraux de mairie.

Prérequis

Aucun prérequis

Compétences du formateur

Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

Délais pour entrer en formation

La date de début de formation sera fixée après votre inscription selon vos disponibilités, celles des autres élu(e)s et celles du formateur/formatrice. (doodle).

Montant de la prestation

240 € TTC si DIF ELU

280 € TTC si budget de la collectivité

Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Accessibilité :

Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, nous contacter afin de prendre en compte les difficultés rencontrées et y apporter de manière individuelle les moyens nécessaires.

Organisme de formation:

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique :

gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012



Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Les objectifs pédagogiques :

L'objectif de cette formation est de permettre aux participants de :

- Disposer des bases sur le déroulé des procédures.
- Appréhender les points vigilance pour recevoir un patrimoine transféré en bon état.
- Appréhender l'impact budgétaire en matière d'investissement et d'entretien.
- Faciliter la prise de décision lors du travail sur dossier entre élus et services.

Le Programme :

Les différentes procédures :

- Le classement d'emprises foncières privées dans le domaine public.
- Le déclassement d'emprises publiques pour les transféré à une personne de droit privé.
- Le transfert d'office dans le domaine public.
- La mise en concordance de règlement d'opération à l'occasion de procédures d'aménagement.
- La constitution du dossier.
- L'enquête publique.
- La prise de décision.

Le recensement des chemins ruraux :

- La transition écologique : une obligation L'obligation pour les communes de recenser leur chemin ruraux.
- Le travail préparatoire : recensement, préparation des dossiers.
- La procédure d'enquête publique en application du décret n°2022-1652 du 22 décembre 2022.
- La cession d'un chemin rural à des riverains. Jurisprudence du TA de Nantes du 15 décembre 2023.

Formateur : Monsieur Eric RAIMONDEAU

Ancien ingénieur Territorial, Urbaniste. Il a exercé pendant toute la durée de sa carrière professionnelle dans différentes collectivités. Il a débuté comme responsable des services techniques d'une commune de 4000 habitants. Il s'est ensuite spécialisé en urbanisme dans une collectivité de 15 000 habitants. Sa carrière s'est achevée au sein d'une métropole. Son expérience de terrain, et sa pratique du contact avec des élu.es, lui a donné la capacité d'appréhender les enjeux stratégiques et politiques pour aménager un territoire.



Les points forts de la formation :

Présentation faite avec des retours d'expérience de l'intervenant.
Attestation de fin de formation

Méthodes pédagogiques :

Présentation d'un diaporama et de visuels.
Illustration et pédagogie par des retours d'expérience issus de cas concrets.

Modalité d'évaluation :

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par des tests et des quizz.. Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis.

La formation que vous choisissez : **Le classement d'emprises privées dans le domaine public et le déclassement d'emprises publiques**

Durée **3 heures - à DISTANCE**

Tarif DIF ELU : **240 € TTC si DIF ELU**

Tarif COLLECTIVITE : **280 € TTC si budget de la collectivité** Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Nous planifierons la formation ensemble, après votre inscription - Dès que 5 élu(e)s seront inscrits nous vous contacterons et nous fixerons la date de début de la formation ensemble. L'utilisation partagée d'un DOODLE permettra de définir les dates de la session selon vos disponibilités, celles des autres membres du groupe ainsi que celles de votre formateur/formatrice. Les heures de formation ne sont pas obligatoirement consécutives, nous proposons, des plages de 3h30 : 9h -12h30 / 14h -17h30 / 18h -21h30 à définir ensemble.

Les ++ de cette classe virtuelle : Possibilité de visionner l'enregistrement vidéo de votre séance et de poser des questions à Monsieur RAIMONDEAU pendant 1 mois après la formation

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu :

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, nous vous proposons de suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme moncompteformation.gouv.fr -

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0306-RE-CP01/88982928900012_ELU0306-RE-CP01

- Vous souhaitez connaître les étapes pour vous inscrire avec le financement DIF ELU [cliquez-ici](#)
- Si vos droits formation ne vous permettent pas de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de la poste pour vous inscrire suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2- Financement collectivité :

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, nous vous proposons de compléter et d'envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante : gilberfr@formationdeseluslocaux.fr . Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



1 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION Un bulletin d'inscription par personne

Madame Monsieur Nom : Prénom :

2 FORMATION EN CLASSE VIRTUELLE SOUHAITEE

Nom de la session : **Le classement d'emprises privées dans le domaine public et le déclassement d'emprises publiques**

Votre ordinateur sera connecté à internet, il sera équipé d'une webcam et d'un haut-parleur. Pour votre confort d'écoute, un micro casque serait un plus. Vous utiliserez notre classe virtuelle en ligne à l'adresse suivante : <https://formationdeseluslocaux.classilio.com>

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune
Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération
Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulée de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui non